

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1212

22 juin 2006

### SOMMAIRE

A Holding S.A., Luxembourg . . . . .	58155	Guidalpa S.A., Luxembourg . . . . .	58176
A&AHDP S.A., Luxembourg . . . . .	58156	Hoffmann Investment S.A., Luxembourg . . . . .	58146
Alcon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58130	Imperial Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .	58168
Anaïda Investments S.A., Luxembourg . . . . .	58160	Inox Ré S.A., Luxembourg . . . . .	58141
Assi-Travel S.A., Luxembourg . . . . .	58150	Interma S.A., Luxembourg . . . . .	58150
Audiolux S.A., Leudelange . . . . .	58137	Inveslux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58167
Banff Holding S.A., Luxembourg . . . . .	58149	Inveslux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58167
Baring Mutual Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .	58144	Iskander Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	58131
Baring Mutual Fund Management S.A., Luxembourg . . . . .	58144	Jomaran S.A., Luxembourg . . . . .	58175
Bicafé Luxembourg, S.à r.l., Belvaux . . . . .	58165	Lamagna II S.A., Luxembourg . . . . .	58176
Bicafé Luxembourg, S.à r.l., Belvaux . . . . .	58166	Lamagna III S.A., Luxembourg . . . . .	58176
Blunit International S.A., Luxembourg . . . . .	58157	Logic S.A., Luxembourg . . . . .	58140
Blunit International S.A., Luxembourg . . . . .	58158	Martek Power S.A., Luxembourg . . . . .	58166
Boetie Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58137	Metalfin S.A., Luxembourg . . . . .	58158
Bovia Living, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58157	Metalfin S.A., Luxembourg . . . . .	58158
Budis Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58132	Metalfin S.A., Luxembourg . . . . .	58158
Caperal, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58151	Montara Management S.A., Luxembourg . . . . .	58159
Cimpor Réinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	58141	Motor Car Leasing S.A., Luxembourg . . . . .	58156
Cross Falls Holding S.A., Luxembourg . . . . .	58157	Niveole II S.A., Luxembourg . . . . .	58176
CTP Group Finance S.A., Luxembourg . . . . .	58143	Niveole III S.A., Luxembourg . . . . .	58175
CTP Group S.A., Luxembourg . . . . .	58142	Noble Luxembourg, S.à r.l., Münsbach . . . . .	58147
De Mello Holding S.A., Luxembourg . . . . .	58156	Panicaut, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58167
Dreamliner Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58139	Polaris S.A., Luxembourg . . . . .	58130
Eurocrystal International S.A., Luxembourg . . . . .	58134	Raiffeisen Vie, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	58133
Exagon Participations S.A., Luxembourg . . . . .	58141	Royal Blue S.A., Luxembourg . . . . .	58167
Executive Investments S.A., Luxembourg . . . . .	58146	Sand Investments S.A., Luxembourg . . . . .	58158
Fanopi S.A., Luxembourg . . . . .	58167	Sand Investments S.A., Luxembourg . . . . .	58159
Fiduciaire ITP S.A., Luxembourg . . . . .	58131	Segelflygaren, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58145
Finlux Capital S.A., Luxembourg . . . . .	58142	Software Development Services S.A., Steinfort . . . . .	58175
Foyer Ré, Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg . . . . .	58137	Triagoz S.A., Luxembourg . . . . .	58143
Gartmore Sicav, Luxembourg . . . . .	58136	Türkisfund, Sicav, Luxembourg . . . . .	58131
Gartmore Sicav, Luxembourg . . . . .	58136	UBP Money Market Fund Sicav, Luxembourg . . . . .	58147
Genpact Global Holdings Sicar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58157	Valmetal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	58138
Global Refund Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	58130	WP Stewart Global Growth Fund, Sicav, Luxbg. . . . .	58140
		WP Stewart Global Growth Fund, Sicav, Luxbg. . . . .	58140
		Writers House, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	58143

**POLARIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.430.

Il résulte de la réunion prise par voie circulaire le 27 janvier 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique décision suivante:

*Première et unique décision*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandi (Annexe 1.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

*Le Conseil d'Administration*

A.M. Piacenza / E. Martano / D. Murari

*Président / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00357. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032804/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 27.359.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2006*

- Les émissions des administrateurs, administrateurs-délégués et Président du Conseil d'Administration avec effet au 31 mars 2006, c'est-à-dire de Messieurs Per Setterberg, Rainer A. Wisst et Martin Stapf, sont acceptées.

- Madame Marja van Reijn, née le 28 avril 1961 à NL-Epe, demeurant à NL-2023 JB Haarlem, Molijnstraat 34, est nommée Administrateur et Administrateur-Déléguée, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006;

Monsieur Luigi Gallazzini, né le 12 juillet 1952 à I-Milano, demeurant à I-20146 Milano, Viale San Gimignano 15, est nommé Administrateur et Administrateur-Délégué, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006;

Monsieur Johan Bertil Grönberg, né le 6 juillet 1962 à Yllestad (Sweden), demeurant à Finn Malmgrens gata 6, S-41270 Göteborg, est nommé Administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2006.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Certifié sincère et conforme

*Pour GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A.*

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01886. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032808/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**ALCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 93.595.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2003.

EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 3 avril 2006 de transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec immédiat.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour extrait conforme

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01976. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032941//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

58131

**ISKANDER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 85.109.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2006*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Arnaud Hellouin de Menibus, demeurant 45, rue Copernic, F-75116 Paris, Monsieur Bertrand Ducreux, demeurant 13, place du Panthéon, F-75005 Paris et Monsieur Jean Pierson, demeurant 7, rue de Muno, Sainte-Cécile, B-6820 Florenville, ainsi que celui du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 avril 2006*

Monsieur Bertrand Ducreux, demeurant 13, place du Panthéon, F-75005 Paris, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01849. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032814/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**TÜRKISFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.596.

—  
Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Bayram Öztürk à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Hamdi Engin Türel, démissionnaire en date du 1<sup>er</sup> février 2006. Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 mai 2006.

Suite à la démission de Monsieur Léon Hilger en date du 13 mars 2006 en tant qu'administrateur de la SICAV, le Conseil d'Administrateur se compose comme suit:

M. Riza Ihsan Kutlusoy,

Türkiye Is Bankasi A.S., Kuleleri Floor 2, 34330 Levent / Istanbul, Turquie;

M. Bayram Öztürk,

ISBANK, GmbH Frankfurt, Rossmarkt 9, D-60311 Frankfurt am Main;

M. Klaus Schreiber,

ISBANK, GmbH Frankfurt, Rossmarkt 9, D-60311 Frankfurt am Main;

M. Gürman Tevfik,

IS PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY, IS Kuleleri 4, 80620 Istanbul, Turquie.

*Pour TÜRKISFUND, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06850. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032828/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**FIDUCIAIRE ITP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 47.032.

—  
EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédate société le 6 avril 2006, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «révocation de Madame Carole Darlot, épouse de Monsieur Charpy, née le 17 octobre 1977 à Migennes (France), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de son poste d'Administrateur;

2. nomination y consécutive de Monsieur Pascal Bonnet, né le 4 juillet 1964 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer».

Pour extrait conforme

P. Bonnet / J.-Ph. Briatte

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01605. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032838/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 96.903.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company PERSHORE-COMERCIO INTERNACIONAL LDA, with its registered office at 9004-521, Madeira, Funchal, Av. do Infante, no. 50, Portugal,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

1.- That the private limited company BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B number 96.903, has been incorporated by deed of the undersigned notary on November 7, 2003, published in the Mémorial C number 1304 of December 8, 2003, and that its articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary on November 21, 2003, published in the Mémorial C number 10 of January 5, 2004 and on October 13, 2004, published in the Mémorial C number 13 of January 6, 2005.

2.- That the capital of the company BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l. presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) share-quotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

3.- That the appearing party is the holder of all the share-quotas of the company BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l.

4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l. which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the company BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l.

6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

7.- That the liquidation of the dissolved company BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l. is to be construed as definitely terminated and liquidated.

8.- That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.

9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred Euro.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société PERSHORE-COMERCIO INTERNACIONAL LDA, avec siège au 9004-521, Madeira, Funchal, Av. do Infante, no. 50, Portugal,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.903, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1304 du 8 décembre 2003, et que ses statuts

ont été modifiés suivant actes du notaire soussigné en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 10 du 5 janvier 2004, et en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 13 du 6 janvier 2005.

2.- Que le capital la société BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l.

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l.

6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.

7.- Que la liquidation de la société BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

#### Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2006, vol. 536, fol. 22, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2006.

J. Seckler.

(033131/231/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

### **RAIFFEISEN VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 90.283.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 mars 2006 que:

- Monsieur Ernest Cravatte, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, a été élu définitivement comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Alphonse Sinnes, demeurant à L-8356 Garnich, rue des Champs 21, démissionnaire, dont il a achevé le mandat;

- Messieurs André Birget, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, Philippe Bonte, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, Ernest Cravatte, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, Jacques Mangen, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, Guy Rommes, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, François Tesch, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, Armand Weis, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, rue Charles Martel 46, et Gilbert Wolter, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2007 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2006;

- la société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, a été nommée nouveau réviseur d'entreprises pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Monsieur François Tesch a été reconduit dans ses fonctions de président du Conseil d'administration et Monsieur Ernest Cravatte a été nommé aux fonctions de vice-président du Conseil d'administration.

RAIFFEISEN VIE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

A. Weis / F. Tesch

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032894/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**EUROCRYSTAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 115.399.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Gouzee de Harven, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 25 mai 1951, demeurant à L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender;

2.- Monsieur Laurent Gouzee de Harven, employé privé, né à Linkbeek (Belgique), le 13 septembre 1967, demeurant à L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant à Lintgen, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de EUROCRYSTAL INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation, sous quelque forme que ce soit, de produits et équipements médicaux ou paramédicaux, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

La société a en outre la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006;
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Michel Gouzee de Harven, employé privé, demeurant à L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender, cinquante actions. . . . .	50
2.- Monsieur Laurent Gouzee de Harven, employé privé, demeurant à L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui du commissaire aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Michel Gouzee de Harven, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 25 mai 1951, demeurant à L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender;
- b) Monsieur Laurent Gouzee de Harven, employé privé, né à Linkbeek (Belgique), le 13 septembre 1967, demeurant à L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender;
- c) Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, né à Piennes (France), le 10 mai 1950, demeurant à L-7450 Lintgen, 14, route Principale.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme SCHEMSY S.A., avec siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies (R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.583).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.

6- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Michel Gouzee de Harven, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Pranzetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacherg, le 6 avril 2006, vol. 536, fol. 24, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2006.

J. Seckler.

(033142/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

#### **GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.949.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 9 mars 2006 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé l'élection de Mme Kerstin Behnke (résident en Allemagne), et Mme Victoria Huerta (résident en Espagne), et de Messieurs Paul Hondros (résident aux Etats-Unis), et Leslie Allan Aitkenhead (résident en Angleterre), et la ré-élection de Messieurs Paul Feeney (résident en Angleterre), Peter Pearson (résident en Angleterre), Giles Weaver (résident en Ecosse), Christopher Spencer (résident à Guernsey), Ulrich Hocker (résident en Allemagne), et M<sup>e</sup> Claude Niedner (résident à Luxembourg) comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises du fonds pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Pour GARTMORE SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032956//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

#### **GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.949.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARTMORE SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Signatures

(032954//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

58137

**AUDIOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 27.301.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 mars 2006 que:

- Messieurs Joseph Jean Aghina, demeurant à MC-98000 Monaco, Les Sporades, avenue des Papalins 35, Alain Huberty, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, Jo Santino, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, Gaston Schwertzer, demeurant à L-5328 Medingen, Marxe Knupp, et François Tesch, demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006;

- la société DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf 560, a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du même jour que Monsieur François Tesch a été reconduit comme Président et Monsieur Gaston Schwertzer comme Vice-président et Administrateur-délégué pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006.

AUDIOLUX, Société Anonyme

A. Huberty / F. Tesch

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032879/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

---

**FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.621.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mars 2006 que:

- Messieurs André Birget, Frédéric Hélias et Marc Lauer, demeurant tous professionnellement à L-1246 Luxembourg, rue Albert Borschette 6, ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006;

- la société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social parc d'activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, a été nommée réviseur d'entreprises pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Monsieur Marc Lauer a été reconduit comme Président du Conseil d'administration.

FOYER RE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A.

A. Birget / M. Lauer

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032884/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

---

**BOETIE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 103.504.

—  
En vertu du contrat de cession établi en date du 25 novembre 2004, la société ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., domiciliée au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, associé unique de BOETIE FINANCE, S.à r.l. (la Société), a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société (soit la totalité des titres représentatifs du capital de la Société) à la société GOLDMUND INVESTMENTS S.A., domiciliée au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033256/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

---

**VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 19.986.

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VALMETAL HOLDING, établie à L-2546 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de VALMETAL suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 1982, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 10 du 13 janvier 1983. Les statuts ont été modifiés, la société adoptant notamment sa dénomination sociale actuelle, suivant acte reçu par le même notaire en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 756 du 12 octobre 1999.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Isabelle Biancarelli, employée privée, demeurant à F-54400 Longwy.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;

2) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2006, l'Assemblée n'a pu statuer sur son ordre du jour.

II. Que les actionnaires de la société ont été convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Dissolution de la société;

2) Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;

3) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;

4) Divers.

III. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

1) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 233 du 1<sup>er</sup> février 2006 et N° 351 du 16 février 2006;

2) au Journal quotidien «Le Quotidien», éditions des 3 et 16 février 2006;

3) au Journal quotidien «Lëtzebuerger Journal», éditions des 1<sup>er</sup> et 16 février 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

IV. Que les actionnaires présents à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que sur un total de mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), quatre (4) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée.

VI. Que les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents se soient prononcés en faveur de telles décisions.

VII. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat, qui prend fin avec l'Assemblée de ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Luciano Dal Zotto, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, et en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas où elle est requise, même dans les cas prévus à l'article 145 de la loi.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs.

58139

*Frais*

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: I. Biancarelli, L. Dal Zotto, R. Roderich, N. Becker, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006, vol. 916, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 mars 2006.

G. d'Huart.

(033488/207/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**DREAMLINER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 452.000.000.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 110.392.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 21 mars 2006 que:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, enregistré au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 392, a transféré 6.987 parts sociales de classe A, 13.974 parts sociales de classe B, 20.961 parts sociales de classe C et 27.948 parts sociales de classe D de la Société à AVIATION FINANCE S.A., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, enregistré au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.850;

- PERMIRA EUROPE III L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, enregistré au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 393, a transféré 20.160 parts sociales de classe A, 40.320 parts sociales de classe B, 60.480 parts sociales de classe C et 80.640 parts sociales de classe D de la Société à AVIATION FINANCE S.A., précité;

- PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG, ayant son siège social au 10 Kardinal Faulhaber-Strasse, Fünf Höfe, 80333 Munich, Allemagne, enregistré au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich, sous le numéro HRA 82 707, a transféré 264 parts sociales de classe A, 528 parts sociales de classe B, 792 parts sociales de classe C, 1.056 parts sociales de classe D de la Société à AVIATION FINANCE S.A., précité;

- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, a transféré 171 parts sociales de classe A, 342 parts sociales de classe B, 513 parts sociales de classe C et 684 parts sociales de classe D de la Société à AVIATION FINANCE S.A., précité;

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, enregistré au registre de commerce de Guernsey sous le numéro 40431, a transféré 498 parts sociales de classe A, 996 parts sociales de classe B, 1.494 parts sociales de classe C et 1.992 parts sociales de classe D de la Société à AVIATION FINANCE S.A., précité;

Il en résulte, qu'à compter du 21 mars 2006, le capital de la Société est réparti comme suit:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1: 197.950 parts sociales de classe A, 395.900 parts sociales de classe B, 593.850 parts sociales de classe C et 791.800 parts sociales de classe D.

- PERMIRA EUROPE III L.P.2: 571.154 parts sociales de classe A, 1.142.308 parts sociales de classe B, 1.713.462 parts sociales de classe C et 2.284.616 parts sociales de classe D.

- PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG: 7.475 parts sociales de classe A, 14.950 parts sociales de classe B, 22.425 parts sociales de classe C et 29.900 parts sociales de classe D.

- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME: 4.836 parts sociales de classe A, 9.672 parts sociales de classe B, 14.508 parts sociales de classe C et 19.344 parts sociales de classe D.

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED: 14.105 parts sociales de classe A, 28.210 parts sociales de classe B, 42.315 parts sociales de classe C et 56.420 parts sociales de classe D.

- AVIATION FINANCE S.A.: 108.480 parts sociales de classe A, 216.960 parts sociales de classe B, 325.440 parts sociales de classe C et 433.920 parts sociales de classe D.

Total: 904.000 parts sociales de classe A, 1.808.000 parts sociales de classe B, 2.712.000 parts sociales de classe C et 3.616.000 parts sociales de classe D.

S. Michel

*Gérante*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01929. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032933//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

58140

**LOGIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 84.553.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mars 2006*

*Première résolution*

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Emilio Martinenghi demeurant à CH-6944 Cureglia, Via Mottarello 6, son mandat ayant la même échéance l'assemblée d'approbation des comptes qui se tiendra en 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de cinq à six. A la suite de cette nomination, le Conseil d'Administration est composé de:

Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Piero Belletti, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;  
Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;  
Emilio Martinenghi, consultant, demeurant à Cureglia, Via Mottarello 6 (Suisse), administrateur.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
LOGIC S.A., Société Anonyme  
Signature / Signature  
*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06610. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032911/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.090.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 mars 2006 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu M. William P. Stewart (demeurant aux Bermudes), M. Mark Henderson (demeurant en Grande-Bretagne), et M. Wayne P. Chapman (demeurant aux Bermudes), à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007;
2. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

*Pour WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND*  
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02228. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032960//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.090.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

*Pour WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND, SICAV*  
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

(032965//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**CIMPOR REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 87.242.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le lundi 6 mars 2006 au siège social, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg 16.30 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Manuel Luís Barata de Faria Blanc;
- M. João Sande e Castro Salgado;
- M. Claude Weber.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes annuels de 2006.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes annuels de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03788. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032920/4685/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**INOX RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 97.038.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 24 mars 2006 au siège social, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à 10.00 heures*

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. David Ignacio Herrero Garcia, Chairman;
- M. Miguel Ferrandis Torres, Director;
- M. Claude Weber, Director.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes annuels de 2006.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.A., «Centre Etoile», 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes annuels de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

D.I. Herrero Garcia

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06233. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032922/4685/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**EXAGON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 77.455.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(033282/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

58142

**FINLUX CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.439.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social à Luxembourg, représentée aux présentes par:

- Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DAMARA HOLDINGS LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 438, British Virgin Islands

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FINLUX CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.439, a été constituée suivant acte reçu le 22 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 735 du 7 septembre 2001.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 30.987,- représenté par 10.329 actions de EUR 3,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société FINLUX CAPITAL S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cavalli, P. Feller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 85, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

J. Elvinger.

(033586/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**CTP GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 85.380.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2005*

La société TRIPLE A CONSULTING, 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de M. Jean-Paul Defay, 82, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour CTP GROUP S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032975/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

58143

**TRIAGOZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 106.803.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue ce 28 mars 2006 que:

- la société SGA SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant professionnellement 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

sont élus Administrateurs, en remplacement de Madame Mireille Gehlen et de Messieurs René Schmitter et Thierry Jacob, Administrateurs démissionnaires, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007;

que:

- Monsieur Eric Herremans, employé privé, demeurant professionnellement 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; est élu Commissaire aux Comptes, en remplacement de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007;

et que:

- le siège social de la société a été transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032934/802/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

---

**CTP GROUP FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 101.976.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2005*

La société TRIPLE A CONSULTING, 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de M. Toby Herkrath, 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Certifié sincère et conforme  
Pour CTP GROUP FINANCE S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032977/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

---

**WRITERS HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 80.227.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ASIAN CORPORATE ADVISERS (BVI) LIMITED, comme «trustee» de DAVIES FAMILY TRUST, ayant son siège social au 1, Matheson Street, 1712 Natwest Tower, HK-Hong Kong;

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée WRITERS HOUSE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.227, a été constituée suivant acte reçu le 12 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 683 du 28 août 2001.

II.- Que le capital social de la société WRITERS HOUSE, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représentés par 310 (trois cent dix) parts sociales de EUR 40,- (quarante euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite con-, naissance des statuts et de la situation financière de la susdite société WRITERS HOUSE, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(033647/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.669.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 17 mars 2006 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu MM. Edward Remington-Hobbs, Ronald Watt (demeurant en Grande-Bretagne), Maître Jacques Elvinger (demeurant à Luxembourg), et Madame Evi C. Vogel (demeurant en Allemagne) à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007;

2. L'assemblée a réélu KPMG AUDIT à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.  
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032963//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.669.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.  
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(032968//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**SEGELFLYGAREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 93.385.

## DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the seventeenth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Martine Kapp, employee, with professional address in Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

Mr Magnus Forslund, company director, residing at Kattfostigen 50, SE-197 34 BRO (Sweden),

here after referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given on 1 March 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company SEGELFLYGAREN, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the «Registre de Commerce et des Sociétés» in Luxembourg, section B number 93.385, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 30 April 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 577 of 26 May 2003.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company SEGELFLYGAREN, S.à r.l., has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company SEGELFLYGAREN, S.à r.l., prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved company, being Mr Magnus Forslund, Mr Eric Leclerc and Mr Jos Hemmer, for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Magnus Forslund, directeur de société, demeurant à Kattfotstigen 50, SE-197 34 BRO (Suède),

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée le 1<sup>er</sup> mars 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société SEGELFLYGAREN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93.385, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire sous-signé, en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 577 du 26 mai 2003.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société SEGELFLYGAREN, S.à r.l., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société SEGELFLYGAREN, S.à r.l., prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants actuels de la société dissoute, Messieurs Magnus Forsslund, Eric Leclerc et Jos Hemmer, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Kapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2006, vol. 901, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033747/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

#### **EXECUTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 54.770.

##### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Hélié de Pourtalès, demeurant 40, rue du Bac, F-75007 Paris, Monsieur Matthieu Delouvrier, demeurant 90, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-sur-Seine, et Monsieur Hélié de Noailles, demeurant 4, rue des Tournons, F-75006 Paris, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

##### *Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2005*

Monsieur Hélié de Pourtalès, demeurant 40, rue du Bac, F-75007 Paris, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033098/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

#### **HOFFMANN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.483.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

*Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A., Société Anonyme*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(033307/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**UBP MONEY MARKET FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.045.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 2 mars 2006*

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Jakobovits, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève et de Monsieur Dominique Leprévots, demeurant professionnellement au 7, place Vendôme à F-75001 Paris jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 est approuvé.
- L'augmentation du nombre des administrateurs pour le porter à 5 est approuvée.
- La nomination de Monsieur Pascal Gisiger, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève, de Monsieur André Labranche, demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et de Monsieur Daniel Van Hove, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 est approuvée.
- Le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises est approuvé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire avec effet au 27 mars 2006*

- Monsieur Pascal Gisiger a été désigné «Président» du Conseil d'administration avec effet au 27 mars 2006.

A la date du 27 mars 2006, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

M. Pascal Gisiger, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève;  
M. André Labranche, Administrateur, demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg;  
M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;  
M. Daniel Jakobovits, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève;  
M. Dominique Leprévots, Administrateur, demeurant professionnellement au 7, place Vendôme à F-75001 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

*Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02023. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(032998/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**NOBLE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,400.-.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 109.052.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

NOBLE RESOURCES GROUP LIMITED, a corporation incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, P.O. Box 957, British Virgin Islands, here represented by Mr Régis Galiotto, juriste, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 29, 2005.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of NOBLE LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, recorded in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 109.052, incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée), by deed of M<sup>e</sup> Schwachtgen, notary in Luxembourg on June 22, 2005, published in the Mémorial, Recueil C number 1120 of October 29, 2005, the articles of association of which have not been amended since.

- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) divided into four hundred ninety-six (496) shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately 1,200.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 30 décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NOBLE RESOURCES GROUP LIMITED, une société constituée et régie par le droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, P.O. Box 957, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de NOBLE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 109.052, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par-devant M<sup>e</sup> Schwachtgen en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil C n° 1120 du 29 octobre 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- La comparante, en qualité d'associée unique de la Société, déclare expressément la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

(034133/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**BANFF HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 100.036.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the thirtieth of December.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

BRIGHT GLOBAL S.A., a British Virgin Islands company having its registered office at Tortola, here represented by Hubert Janssen residing at Torgny (Belgium),  
by virtue of a proxy.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- BANFF HOLDING S.A., a Luxembourg joint stock company («Société anonyme»), with registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n° 100.036 (hereinafter referred to as «the Corporation») has been incorporated by deed of the undersigned notary on March 15, 2004, not yet published in the Mémorial C.

- The share capital of the Corporation presently amounts to thirty-one thousand two hundred Euro (EUR 31,200.-) consisting of three hundred twelve (312) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

- The appearing person has become the sole owner of all the shares of the Corporation, further to a share sale and purchase agreement dated December 27, 2005.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Corporation, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Corporation.

- The appearing person, as the liquidator of the Corporation, declares that all liabilities of the Corporation have been settled.

- The activity of the Corporation has ceased; all assets of the Corporation are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Corporation, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Corporation is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the members of the Board of Directors and the statutory auditor of the dissolved Corporation for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Corporation will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Corporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRIGHT GLOBAL S.A., une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, ici représentée par Hubert Janssen, employée privé, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- BANFF HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 100.036 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 15 mars 2004, non encore publié au Mémorial.

- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200.-), représenté par trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100.-) chacune.

- La comparante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société, suite à un contrat de transfert d'actions daté du 20 décembre 2005.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

J. Elvinger.

(034064/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

### **INTERMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 44.778.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 avril 2006*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INTERMA S.A., tenue à Luxembourg, le 5 avril 2006, que:

- décision a été prise d'accepter la démission des administrateurs, M. John Seil, M. Pierre Lentz, M. Claude Zimmer;

- décision a été prise d'accepter la démission du commissaire aux comptes, la société AUDIEX S.A.;

- décision a été prise de nommer la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes avec effet à dater de la présente assemblée, et pour une durée de six ans;

- décision a été prise de nommer comme nouveaux administrateurs, M. Claude Kremer, employé privé, M. Alexandre Taskiran, employé privé et M. Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant tous les trois professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg avec effet à dater de la présente Assemblée générale et pour une durée de six ans;

- décision a été prise de transférer le siège social de la société au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033109//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

### **ASSI-TRAVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 76.409.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(033283/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**CAPERAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 115.509.

## STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of March.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,  
here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on March 22, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CAPERAL, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12.500,- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

*Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands), on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands), on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration datée du 22 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: CAPERAL, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante représentée comme dit-est, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:  
Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas), le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;  
Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas), le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 89, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

G. Lecuit.

(034586/220/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

### **A HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 80.718.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Signature.

(033253/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

58156

**DE MELLO HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 103.334.

*Résolutions du Conseil d'Administration*

Les soussignés, agissant en leur qualité d'administrateur de la société anonyme DE MELLO HOLDING S.A., dont le siège social se trouve 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ont pris les résolutions suivantes:

Il a été résolu d'accepter la démission de Monsieur Willem In den Bosch en tant qu'administrateur.

Il a été résolu d'enregistrer cette démission au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2006.

G. Iwema / N. Bries / C. Bühlmann

*Director / Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02137. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033111//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**A&AHDP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 77.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 mars 2006, au siège de la société que:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Jérôme Bach.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Melle Anne Hertzog, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Melle Anne Hertzog, achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Jérôme Bach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02113. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033249//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**MOTOR CAR LEASING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 99.919.

RECTIFICATIF

*Extrait*

Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans l'extrait pour publication relatif au changement d'adresse professionnelle de Monsieur Francis Mérandi. En effet, ce dernier a été nommé administrateur B de la Société (et non pas simplement administrateur) lors de l'assemblée générale tenue à l'issue de la constitution de la Société le 26 mars 2004, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MOTOR CAR LEASING S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01951. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033258/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

**BOVIA LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 112.176.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 17 novembre 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et TSB INVESTMENT GROUP LTD., 500 parts sociales de la société sont réparties comme suit:

- TSB INVESTMENT GROUP LTD, avec siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Island, détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BOVIA LIVING, S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01944. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033275/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**CROSS FALLS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.243.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Signature.

(033278/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR, S.à r.l., Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 201.206.740,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 104.548.

*Extrait des résolutions des associés de la Société prises le 31 mars 2006*

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 31 mars 2006 que Monsieur Robert G. Scott, né le 7 janvier 1946 à Montclair, NJ, aux Etats-Unis d'Amérique, résidant actuellement au 33 East 70th Street, Apt. 6D à New York, NY 10021 aux Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que gérant de la Société à compter du 5 avril 2006 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01819. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(033291/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.433.

Le bilan modifié au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(033280//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**BLUNIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.433.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(033279/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**METALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 77.707.

Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(033286/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**METALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 77.707.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(033285/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**METALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 77.707.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(033284/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**SAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 36.205.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(033287/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

58159

**SAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 36.205.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(033281/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**MONTARA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.981.

### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

MITALEN INTERNATIONAL LTD, société ayant son siège social à Paea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce des Des Vierges Britanniques sous le numéro 664283, (La Mandante), ici représentée par Cindy Szabo, employée privée demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée (La Mandataire).

La prédite procuration signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MONTARA MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B 96.981, a été constituée en date du 6 novembre 2003 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C recueil spécial de législations sous le numéro 1254 du 19 décembre 2003,

II.- Que le capital social de la société anonyme MONTARA MANAGEMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représentée par trente et une (31) actions de mille euros (1.000,- EUR).

III.- Que la mandante est devenue propriétaire unique de toutes les actions de la prédite société MONTARA MANAGEMENT S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que la mandante a décidé de dissoudre et de liquider la société MONTARA MANAGEMENT S.A.

V.- Que la mandante déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la société MONTARA MANAGEMENT S.A.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, mêmes inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société MONTARA MANAGEMENT S.A. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite; la mandataire prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Khayati, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

J. Elvinger.

(034152/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**ANAIDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 115.495.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of March.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5.524,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

2) ECOREAL S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 38.875,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of ANAIDA INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR), to be divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III. Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

However the first managing director may be appointed by the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV. Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

### **Title V. General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Thursday of May at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### Title VIII. General provisions

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first business year will begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2007.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, thirty shares . . . . .	30
2) E COREAL S.A., prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: thirty-one shares . . . . .	31

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand one hundred Euro (2,100.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
  - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 34.766).
  - b) MONTEREY SERVICES S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 51.100).
  - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).
3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:
 

COMCOLUX, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 58.545).

4. The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5.524, ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 mars 2006.
- 2) E COREAL S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 38.875, ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANAIDA INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., précitée, trente actions .....	30
2) Ecoreal S.A., précitée, une action .....	1
Total: trente et une actions .....	31

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille cent euros (2.100,- EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
  - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg B 34.766).
  - b) MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg B 51.100).
  - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).
3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: COMCOLUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 58.545).
4. Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 87, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(034520/220/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

#### **BICAFE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, rue du Chemin Rouge.

R. C. Luxembourg B 48.797.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Moura De Castro Gandra, gérant de société, né à Sao Pedro da Cova/Gondomar (Portugal), le 6 septembre 1950, demeurant à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf;

2.- La société de droit portugais BICAFE - TORREFACÇÃO E COMERCIO DE CAFE LDA, avec siège social à P-4420 Gondomar, Praça das Britadeiras Sao Pedro da Cova CP, inscrite au registre de commerce du Portugal sous le numéro 03129/930402,

représentée par Monsieur Antonio Moura De Castro Gandra, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant, ès qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, Monsieur Antonio Moura De Castro Gandra, agissant ainsi qu'il a été dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BICAFE LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-4480 Belvaux, 1-3, rue Chemin Rouge, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 27 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C

numéro 541 du 23 décembre 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 7 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 838 du 14 août 2003, ci-après la «Société».

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 48.797.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune intégralement souscrites et libérées et réparties entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Antonio Moura De Castro Gandra, préqualifié, trois cents parts sociales. . . . .	300
2.- La société de droit portugais BICAFE - TORREFACÇÃO E COMERCIO DE CAFE LDA, préqualifiée, deux cents parts sociales. . . . .	200
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident d'étendre l'objet social de la société et de modifier comme suit l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente de café (gros, demi-gros et détail), l'achat, la vente et la location de machines à café, de moulins à café et de divers accessoires.

La société a également pour objet le commerce de produits alimentaires et d'articles de ménage.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue du comparant, agissant ainsi qu'il a été dit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: A. Moura De Castro Gandra, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 avril 2006.

T. Metzler.

(033765/222/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**BICAFE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, rue du Chemin Rouge.

R. C. Luxembourg B 48.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 avril 2006.

T. Metzler.

(033768/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

**MARTEK POWER, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 101.039.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Agent domiciliataire*

Signature

(033302/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

58167

**ROYAL BLUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 80.842.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(033293/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**PANICAUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 92.033.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033294/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**FANOPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.264.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033298/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**INVELSLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 72.532.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01789, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

*Pour INVELSLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(033318/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**INVELSLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 72.532.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

*Pour INVELSLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(033316/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**IMPERIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 115.533.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand six, the third of April.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company GALVEN INVESTORS S.A., having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 480067, duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy dated the 3rd of April 2006,

2. Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

3. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock holding company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock holding company (*société anonyme holding*) is herewith formed under the name of IMPERIAL PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at three hundred ten thousand Euro (EUR 310.000.-) to be divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 2nd April 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Thursday of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1) GALVEN INVESTORS S.A., prenamed .....	308	30,800.-
1) Mr Eric Leclerc, prenamed .....	1	100.-
2) Mr Jos Hemmer, prenamed .....	1	100.-
Total .....	310	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

*A signatory:*

- Maître Andres Baumgartner, lawyer, born in CH-Altstätten on January 2nd, 1961, residing professionally in Sihlporte 3/Talstrasse, CH-8021 Zurich;
- Maître Urs Dietrich, lawyer, born in CH-Zurich on April 29th, 1940, residing professionally in Sihlporte 3/Talstrasse, CH-8021 Zurich;

*B signatory:*

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;
- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg;
- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on December 10th, 1960, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Maître Andres Baumgartner has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2011:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in B-Arlon on the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned notary, who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GALVEN INVESTORS S.A. ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, R.C. numéro 480067, ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 avril 2006,
2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,
3. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de IMPERIAL PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) qui sera représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 avril 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou telefax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1) GALVEN INVESTORS S.A., prénommée .....	308	30.800,-
1) M. Eric Leclerc, prénommé .....	1	100,-
2) M. Jos Hemmer, prénommé. ....	1	100,-
Total .....	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

### Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

##### Signature catégorie A:

- Maître Andres Baumgartner, avocat, né à CH-Altstätten le 2 janvier 1961, demeurant professionnellement à Sihlporte 3/Talstrasse, CH-8021 Zurich;

- Maître Urs Dietrich, avocat, né à CH-Zurich le 29 avril 1940, demeurant professionnellement à Sihlporte 3/Talstrasse, CH-8021 Zurich;

##### Signature catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

- Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Maître Andres Baumgartner aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à B-Arlon le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

#### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2006, vol. 533, fol. 64, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 avril 2006.

J. Gloden.

(034866/213/423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

**JOMARAN S.A., Société Anonyme,  
(anc. FESKENS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 56.445.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour JOMARAN S.A., Société Anonyme

H. de Graaf

Administrateur

(033312/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**NIVEOLE III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 93.057.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(033314/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**SOFTWARE DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.  
R. C. Luxembourg B 53.745.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2006*

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Expiration du mandat des administrateurs:

- Monsieur Alain Delahaye,

- Monsieur Marcel Maurice,

- Madame Sonia Grandjean.

Renouvellement du mandat des administrateurs:

- Monsieur Alain Delahaye,

né le 10 juillet 1949 à Saint Mard (Belgique)

demeurant à L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid,

- Madame Martine Jacquemin

née le 7 novembre 1964 à Ettelbeek (Belgique)

demeurant à B-6700 Arlon, 46, rue du Bourg,

- Monsieur Cédric Delahaye

né le 17 janvier 1977 à Ixelles (Belgique)

demeurant à L-8422 Steinfort, 86, rue de Hobscheid.

Révocation du commissaire:

- E.C.G S.A. 77, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Nomination d'un nouveau commissaire:

- Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion, en abrégé F.O.R.I.G. S.C, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour la société S.D.S. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033079/1039/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

58176

**NIVEOLE II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 93.056.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(033317/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**GUIDALPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 60.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00696, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033323/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**LAMAGNA III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 93.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(033319/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---

**LAMAGNA II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 93.062.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(033320/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

---